

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

*L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéry s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Président.*

**Présents** : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Monique **RAVOUNA**, Christiane **ANDREU**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**, Magalie **BLACHE**.

**Procuration** : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**).

**Absents** : Mme Caroline **FERRAND**, M. Jean-Paul **BROUTIER**.

**Assistait en outre à cette réunion** : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

---

**Objet : BUDGET RESIDENCE DU PARC 2025 – DECISION MODIFICATIVE  
N° 1 – AMORTISSEMENTS.**

### Exposé du Président.

Le budget primitif 2025 de la Résidence Autonomie du Parc n'avait prévu aucune somme pour constater les valeurs d'amortissements des immobilisations, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après rapprochements de nos écritures comptables avec celles du Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin, il est nécessaire de prévoir une somme de 10.000 € répartie comme suit :

### Section de Fonctionnement

#### Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.

- Compte 023-4238 (dépense) - 10.000.

#### Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.

- Compte 6811-4238 (dépense) + 10.000.

## Section d'Investissement

### Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.

- Compte 021-01 (recette ) - 10.000.

### Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.

- Compte 28031-01 (recette) + 10.000.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

## Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- ☞ Valide la décision modificative n° 1 du budget 2025 de la Résidence Autonomie du Parc, telle que présentée dans l'exposé précédent.
- ☞ Autorise le Président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

## **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéry, le 26 novembre 2025  
Le Président,


